



Bagnolet, le 11 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE L'UNSA

AFFAIRE DES LAITS INFANTILES CONTAMINÉS : de l'utilité des agents publics

L'affaire Lactalis et ses suites vient vivement rappeler aux citoyens et aux autorités politiques combien il reste essentiel que des services publics de contrôle assurent une veille permanente sur la sécurité et la loyauté des produits fabriqués et commercialisés.

On ne peut que constater que s'en remettre à l'auto régulation des professionnels est insuffisant, voire dangereux et qu'il reste indispensable que des fonctionnaires assermentés avec des moyens adaptés, soient en capacité de faire appliquer la réglementation.

Le contrôle des opérations de retrait des produits Lactalis a montré de nombreuses anomalies et a permis de faire retirer des rayons de nombreux produits probablement contaminés. L'action des agents des services de contrôles, entre Noël et le jour de l'an, a ainsi été essentielle pour limiter l'ampleur de la crise. Mais ces derniers ne peuvent agir qu'avec les moyens humains et matériels qu'on veut bien leur accorder et dont nous dénonçons régulièrement la faiblesse.

L'UNSA Fonction Publique rappelle que les effectifs de la DGCCRF, déjà notoirement insuffisants, feront l'objet de 45 suppressions de postes supplémentaires en 2018. Quant aux services vétérinaires, ils vivent sous tension depuis plusieurs années.

En outre, dans le cadre d'action publique 2022, il est proposé de remettre en cause l'implantation de certains services de contrôle dans chaque département, les éloignant ainsi des consommateurs et des entreprises à surveiller.

A l'occasion de l'examen du projet de loi "pour un Etat au service d'une société de confiance" et face aux crises sanitaires et alimentaires et aux fraudes qui se multiplient, l'UNSA appelle donc les parlementaires et le gouvernement à renforcer les moyens des services de contrôles de l'Etat et à maintenir leurs implantations de proximité, gage de leur efficacité et de leur réactivité.

Contacts :

UNSA Alimentation Agriculture Forêts : Philippe Costa 06.08.28.32.85

UNSA Concurrence Consommation et Répression des Fraudes : Steve Mazens 06.15.46.34.07

